

PV du Conseil Municipal

Du Vendredi 18 Septembre 2020 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise	x		
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard	x		
PALAYSI Florence	x		
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise	x		
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe		x	CROS Marie-Françoise
BESNARD Céline	x		
GRANIER Jacqueline	x		
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia	x		

Nombre de conseillers **En exercice : 15 (Quorum :8)**
Présents : 14
Procurations : 1

- désignation secrétaire de séance : Béatrice GUIBBERT

Ajout à l'ordre du jour : Aucun

Actualités du Maire

- Bilan saison touristique : • animations
• fréquentation

Jacqueline GRANIER : ce n'est pas du fait de la municipalité, c'est juste que le contexte COVID a fait que les gens ne sont pas partis à l'étranger et ont découvert la France intérieure ce qui nous a été bénéfique.

Francis CROS : la Mairie a tout mis en œuvre afin de maintenir l'ensemble des animations prévues en collaboration avec les associations locales qui ont fait preuve de dynamisme et d'une grande responsabilité dans les protocoles demandés.

- La communauté de communes : mise en place

Jacqueline GRANIER : à en vouloir toujours plus nous avons rétrogradé de la 1^{re} vice-présidence à la 6^{ème}, cela est bien dommage pour La Salvetat.

Francis CROS : je regrette profondément que Jacqueline GRANIER n'ait pas été solidaire dans son vote avec les élus salvetois. En ce qui me concerne je suis très satisfait de m'investir pleinement dans ma mission de vice-président chargé du département économique et du tourisme sur l'ensemble des 20 communes de la communauté de communes.

- La rentrée scolaire
→ Le virus Covid

Vote du Compte Rendu

1- Vote des PV des conseils municipaux en date du 18 juin 2020 et 10 juillet 2020

Vu les PV des conseils municipaux en date du 18 juin 2020 et 10 juillet 2020

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : je vous annonce que j'enregistre la séance comme la loi m'y autorise, j'invite votre secrétaire de séance à en faire autant. Le Maire a interdit l'enregistrement, il est en tort.

Il faut impérativement que vos réponses soient inscrites sur le PV, nous ne pouvons nous contenter de « Monsieur le Maire a répondu » surtout sur un sujet aussi important que le camping. (Sinon je ferai une lettre en recommandé à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Sous-Préfet). Ceci n'est pas honnête envers l'opposition, ni envers la population.

Francis CROS : je vous rappelle que le Maire a la police des conseils municipaux, je ne souhaite pas que vous enregistriez la séance pour ce soir. Les secrétaires sont là pour retranscrire en toute objectivité les débats. Lors des prochains conseils municipaux, je vous demande de nous en informer avant l'ouverture de séance.

Administration

2- Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal

Depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu l'article L 2121-8 du CGCT. En conséquence Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur que l'ensemble des membres du conseil municipal ont reçu préalablement et demande son approbation.

Vote : pour : 12

contre : 3

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : nous ne voterons pas le règlement intérieur du conseil municipal tant que vous n'inscrivez pas que vous mettez vos réponses à nos remarques.

Francis CROS : le règlement intérieur que vous avez reçu à l'avance est conforme et je ne souhaite pas le modifier.

3- Adhésion aux communes forestières

Monsieur Le Maire donne la Parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

Monsieur Denis Genre GrandPierre présente au conseil, le projet d'adhésion aux communes forestières de l'Hérault.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Titulaire : Francis CROS

Suppléant : Didier SENEGAS

Pour information la cotisation pour l'année 2021 est de 150€

Jacqueline GRANIER : RAS si ce n'est de savoir quel intérêt ?

Francis CROS : être dans un réseau national de communes et d'intercommunalité est toujours intéressant et riche de réflexion.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

4- Conventions pluriannuelles 6 ans :

- Mas Laurent section F n° 14 Maldinier

Monsieur Le Maire donne la Parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

Monsieur Denis Genre GrandPierre présente au Conseil la demande régularisation de Monsieur MAS Laurent pour la location d'une partie de la parcelle F14 à Maldinier représentant 90 a 00 ca.

Monsieur le Maire propose d'établir avec M. Mas Laurent une convention pluriannuelle de 6 ans renouvelable à un prix de 28 € /an.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

- SENEGAS Didier section AH n°265 Les Espinasses Nord

Monsieur Le Maire donne la Parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

Monsieur Denis Genre GrandPierre présente au Conseil la demande régularisation de Monsieur SENEGAS Didier pour la location de la parcelle AH n°265 sise les Espinasses Nord représentant 1ha 80a 51 ca.

Monsieur le Maire propose d'établir avec M. SENEGAS Didier une convention pluriannuelle de 6 ans renouvelable à un prix de 56 € /an.

Monsieur SENEGAS Didier ne prend pas part au vote.

Vote : pour : 13

contre : 1

abstentions :

Patricia TURQUAY : il serait préférable de le proposer à un agriculteur en activité ou un jeune agriculteur.

Francis CROS : notre politique au niveau du foncier communal est de conventionner avec les exploitants agricoles afin d'éviter la friche et la fermeture des paysages.

5- Camping la Blaquière

→ Acquisition Camping la Blaquière :

Monsieur Le Maire donne la Parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

Monsieur Denis Genre GrandPierre rappelle qu'en date du 18 juin 2020, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour l'acquisition du camping de la Blaquière (parcelle AW 1 et 2) à hauteur de 250 000 €.

Suite à cette décision, nous avons saisi le service des domaines pour son évaluation, qui a rendu son avis le 27 juillet 2020, le bien a été évalué à 230 000€ +- 15%.

Monsieur Denis Genre GrandPierre demande au conseil municipal l'autorisation de conclure cette acquisition avec les propriétaires et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : pourrions-nous savoir en plus de l'achat combien il sera nécessaire de rajouter (notaire, travaux). Quels seront les gérants et quel sera leur contrat ?

Francis CROS : actuellement la priorité est sur l'acquisition, ensuite nous ferons connaître nos intentions de location et la nature juridique liant la commune et le gérant.

6- Proposition Acquisition Maison cadastrée AW n°486

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition de la maison cadastrée AW n° 486 correspondant aux actions inscrites dans le cadre du dossier centre bourg de la Commune et dans le projet d'aménagement du haut du village avec le 1 Rue des Frères (ancien ASEI).

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le projet du haut du village, de lancer le groupe de travail et de travailler avec un cabinet d'étude afin de savoir si cette acquisition est opportune.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : je ne vois aucun intérêt si ce n'est de tomber dans la foulée une partie de l'ASEI, sinon cela ne règle pas le problème de l'étranglement du côté ASEI.

Francis CROS : l'étude bourg centre propose un scénario d'aménagement du haut du village que nous allons actualiser, vous serez associés comme dans tous les projets communs aux groupes de travaux qui réfléchiront sur les futurs travaux.

7- Commissions Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les commissions mises en place à la communauté des communes et demande au conseil de valider les membres titulaires et suppléants proposés.

Commission	Titulaire Nom - Prénom	Suppléant Nom - Prénom
Bases de Loisirs –Tourisme	CALVET Bernard	VISTE-JALADE Françoise
Communication-culture-patrimoine	GOS Blandine	CALVET Bernard
Développement économique Et touristique	CROS Françoise	PALAYSI Florence
Eau-Assainissement-SPANC	SENEGAS Didier	ROUS Christophe
EP – Energies renouvelables	SENEGAS Didier	Genre GrandPierre Denis
Finances – CLECT	Genre GrandPierre Denis	BESNARD Céline
Ordures Ménagères	CALVET Bernard	MOINE Claude
Social	MOINE Claude	Genre GrandPierre Denis
Valorisation circuits courts-Développement durable	GUIBBERT Béatrice	VISTE-JALADE Françoise
Voirie – Urbanisme	SENEGAS Didier	GOS Blandine

Vote : pour : 12

contre : 3

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : j'ai fait des propositions, nous n'avons aucun poste ce qui n'est pas normal.

Francis CROS : la communauté de communes nous a proposé un poste titulaire et un poste suppléant pour chaque commission, vous comprendrez que j'attribue ces postes là aux élus de la majorité. J'aurais eu 5 places je vous en aurais octroyé une pour une représentativité démocratique de La Salvétat au sein de la communauté de communes.

Location

8- Location Logécos

Monsieur Le Maire donne la Parole à Monsieur Claude Moine

Monsieur Claude Moine propose de louer l'appartement n°21 type F3 à Mme Cayrel Thérèse à compter du 1er Aout 2020 pour un loyer de 270 €/mois.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de signer le bail correspondant.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

9- Location Bonneval Gîte 1 et 2

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de Mr TARIN locataire du gîte 1. Il demande la possibilité de louer le gîte n°2 comme garde meuble.

Monsieur le Maire propose de louer les gîtes n°1 et 2 à Mr TARIN pour la somme de 360 €

De plus, en 2017 Monsieur TARIN s'était engagé à rénover le Gîte n°2 de Bonneval en compensation de 6 mois de loyer gratuit (délibération du 27 septembre 2017). Or les travaux n'ont pas été effectués, Monsieur le Maire propose également au conseil afin de régulariser sa situation d'émettre un titre de recette à l'encontre de Monsieur TARIN d'une somme de 1 000€.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : location du 2^{ème} logement en garde meuble à moitié prix, coût total 360 €.

Divers

10- Vente de la Maison du Garde : Supprimé de l'ordre du jour

11- Vente Presbytère de Bonneval : Supprimé de l'ordre du jour

12- Discussion des Projets à venir : cœur du village, mini-crèche, lotissement, Piscine ...

Jacqueline GRANIER : à voir. Il me semble que le projet de la maison de santé est quand même plus urgent et important pour les Salvetois que la mini crèche et le lotissement.

Il faut souligner qu'il y a 4 kinés, 8 ou 9 infirmiers et un médecin en fin de carrière, et un médecin seul ne peut pas assurer la charge de travail.

Sans offres attractives, il y aura des problèmes à brève échéance il faut bien y réfléchir.

Francis CROS : pour moi, la présence médicale est une priorité que nous travaillerons avec le PETR Hautes Terres d'Oc

Activation des groupes projets :

13- Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID):

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de proposer un titulaire et un suppléant à pour l'élaboration de la liste des représentants à la CIID.

1 Titulaire : GENRE GRANDPIERRE Denis

1 Suppléant : PALAYSI Florence

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : il n'a aucun poste pour l'opposition.

Francis CROS : c'est pour les mêmes raisons que les commissions de la communauté de communes.

14- DM n°1 Budget M14 : Régularisation NBI

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les agents ont fait valoir leurs droits à la NBI conformément au décret 2006-779.

La commune se doit de régulariser cette situation.

De plus conformément l'article 1er de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, les dettes de l'administration à l'égard des agents sont régies par la prescription quadriennale, la Commune est dans l'obligation d'effectuer des rappels sur 4 ans.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE,

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE, indique au conseil que pour régulariser cette situation une Décision Modificative doit être prise sur le Budget Principal :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
64111	Personnel titulaire	+26 400 €	7482	Compens. perte taxes additionnelles	+16 000 €
6227	Frais acte Contentieux	-10 000€			
60611	Eau et Assainisst.	-400€			
Total		+16 000 €			+16 000 €

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Franck CALAS demande si c'est bien avec la rétroactivité des quatre ans.

Francis CROS : oui tout à fait.

15- Mise en place d'un régime d'astreinte pour 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un système d'astreinte durant la période juillet et aout (pour les Week-end et jour férié) a déjà été mis en place, il demande au conseil municipal l'autorisation de saisir le comité technique afin de mettre en place un nouveau service d'astreinte à compter du 1^{er} janvier 2021 pour :

- 1- Astreinte téléphonique par semaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année pour 1 agent qui reçoit à toute heure les appels de l'auto-surveillance des réseaux eau et assainissement.
- 2- Astreinte « Neige » par semaine : durant la période du 2^e Lundi de Novembre au dernier Dimanche de Mars pour 1 agent afin d'activer le service hivernale.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

16- Divers

Jacqueline GRANIER : je voudrais savoir s'il y a des passes droits pour les conseillers de la majorité ? Une voiture garée une grande partie de la matinée du 29 juillet alors que le garde champêtre est à 10 m ne dit rien !!!

C'est un très mauvais exemple pour les citoyens salvetois, et l'autorité municipale est discréditée.

Il faut régler également le problème de la place de livraison devant chez Flipo, qui ne lui est pas réservée. La définition d'une place de livraison de 7 h à 20 h c'est une place réservée pour charger ou décharger de la marchandise, cela peut s'expliquer à toutes personnes pour une durée plus ou moins longue. Le stationnement, lui, est autorisé tous les soirs de 20 h à 7 h du matin et tout le dimanche.

Francis CROS : la gestion du stationnement doit se faire globalement. Les réunions du conseil municipal ne doivent pas permettre des règlements de compte personnalisés. Le partage de l'espace public entre commerçants et vacanciers doit se réaliser avec une certaine tolérance et sans tout autant faire preuve de laxisme. Globalement, vu le nombre de la fréquentation estivale je considère que la saison s'est bien déroulée.

Jacqueline GRANIER : j'ai appris récemment que vous aviez annulé le festival mountain, je pense que cela aurait pu être mis en délibération à un conseil.

Il aurait fallu faire une table ronde avec les commerçants et les prestataires touristiques et une consultation de la population avant de prendre une décision aussi importante économiquement.

Francis CROS : j'ai reçu en rendez-vous l'organisateur de ce festival. Après mûre réflexion et renseignements pris par ailleurs, l'autorisation ou non est du ressort du pouvoir de police du maire et non de la compétence du conseil municipal. Engageant ma propre responsabilité sur cette décision, je n'ai pas souhaité donner un avis favorable à la poursuite de cet évènement.

Jacqueline GRANIER : pour l'aire de camping-car, il faudrait réglementer les emplacements car c'est n'importe quoi, ce matin il n'y en avait que deux, même pas sur leur emplacement mais dans la pelouse. Cet été ils étaient trop nombreux et les uns sur les autres, si un feu prenait tout brûlait.

Jacqueline GRANIER : le mur de la gendarmerie : pourquoi la mairie est intervenue sur le domaine du Conseil Général ? C'est trop prêt de la route !!!

Francis CROS : je vous rappelle que le conseil général n'est plus engagé dans les travaux des brigades de Gendarmerie Nationale dans l'Hérault. C'est dans le cadre des bonnes relations entre la brigade locale et la Mairie que j'ai accepté d'effectuer ces travaux en régie.

